

Le Journal de Port-Mort

Novembre 2004

www.port-mort.com

Périodique communal trimestriel N°.0030

Hommage à
André CASTELOT

Adieu à
"La Closerie"



Photo : A. Clerfeuille

« Homme de lettres et journaliste depuis 1935 », André CASTELOT, nous a quittés le 18 juillet 2004. Il repose désormais dans le cimetière de Port-Mort. L'écrivain Françoise BOURDIN, ainsi que l'un de ses nombreux admirateurs lui rendent hommage.

Lire PAGE 4

Encart photo : Aimable prêt de Françoise BOURDIN

À partir du
3 novembre 2004

Le Café de la Mairie
prend le relais de
l'annexe postale



- La commune mise devant le fait accompli...
- Combien aurait coûté une gestion communale de l'annexe postale ?
- Découvrez la liste exhaustive des services proposés par notre nouveau POINT POSTE.

Lire PAGES 2-3



Transports scolaires
Explications des perturbations des horaires
de ramassage.

Lire PAGE 8

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort

Ce numéro de début d'automne retrace, comme d'habitude, les principaux événements du trimestre écoulé et fait part des projets à venir dans notre village. C'est donc la vie de celui-ci qui transparait quelque peu ainsi.

Cette vie portmortaise à laquelle s'intéressait tant Monsieur CASTELOT. Nous avons demandé à Mme BOURDIN, qui a racheté « La Closerie » et le connaissait bien, de lui rendre hommage dans ce journal.

Notre village le gardera toujours dans sa mémoire et dans son cœur.



Retard de parution du JPM :

Les éditions trimestrielles du JPM sont prévues pour les mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Il se peut néanmoins que l'actualité immédiate de la commune perturbe cette planification. Cela a été le cas pour l'édition d'octobre 2004, repoussée d'un mois, en conséquence du report - indépendant de notre volonté - de mise en place du *Point Poste* au Café de la Mairie.

Nous vous prions de nous en excuser, et vous donnons rendez-vous pour la nouvelle année dans l'édition de janvier 2005 !

■ ALAIN CLERFEUILLE

Sommaire

■ Vie communale	
□ Point Poste : Explications et Services proposés	2-3
□ Hommage à André CASTELOT	4
□ Comité des fêtes - A.L.P.M.	5
□ Théâtre à Port-Mort : <i>L'Opéra de Quat'sous</i>	5
□ Brulâge des déchets : Mise au point	5
□ Anciens Combattants & Sympathisants - Téléthon 2004	6
■ Histoire	
□ États généraux à Port-Mort	7
■ Intercommunalité	
□ C.C.A.E. : Transports scolaires et Site internet	8
□ Permanences des élus de l'Eure	8
■ Infos utiles	
□ CICAS : Retraite complémentaire des salariés	8
■ Municipalité	
□ Compte-rendu du Conseil municipal du 13/10/2004	9-10
■ Erratum JPM N°29	10
■ Mots fléchés & croisés	11
■ Services & Solutions jeux	12

à partir du mercredi 3 novembre 2004

POINT POSTE au Café de la Mairie



Photo : A. Clerfeuille



Le 1^{er} novembre l'annexe postale sera transférée au café. Il convient ici de revenir sur cet événement qui est **imposé à notre village**.

La commune a examiné les deux seules possibilités que *La Poste* nous offrait : des prestations postales transférées au café ou une agence postale avec du personnel communal.

Le conseil municipal a fait le calcul de cette nouvelle charge afin de savoir s'il était possible d'offrir ce service à la population. Vous trouverez ce calcul dans le tableau ci-contre.

Comme vous pouvez le constater, la commune n'est pas remboursée de la totalité de ses frais par *La Poste*. Seul le travail « effectif » est remboursé soit 10 minutes par jour ; il s'y ajoute une somme forfaitaire de 77 € par mois (la première année une compensation un peu plus élevée ne couvre déjà pas les frais engagés).

Des problèmes d'assurance interviennent également. En effet, les responsabilités ne sont pas clairement définies : si *La Poste* déclare faire son affaire de tous les litiges ou accidents et garantir la commune dans ces cas, elle stipule également que chaque partie est responsable des obligations qui lui incombent et des choses dont elle a la garde. Les assureurs se montrent donc frileux devant les recours qui pourraient intervenir et ce d'autant plus que le bureau a été cambriolé par deux fois. Ils préféreraient donc que la commune soit son propre assureur, ce qui pour nous est un risque inadmissible que nous ne pouvons pas assumer compte tenu de notre budget.

Il faut noter également que ni le temps de formation de l'agent, ni les congés de celui-ci ne seraient remboursés à la commune.

D'autre part un bilan aurait été effectué chaque année pour examiner l'évolution de l'agence, même si la convention est prévue pour une durée de trois ans. Il n'y a donc aucune garantie de pérennité de ce système.

La différence entre des prestations postales assurées par le café et la gestion d'une agence postale communale réside dans le service bancaire que cette dernière effectue encore en partie.

Dans ces conditions, la question de savoir s'il appartient à la commune d'assurer le service bancaire privé de *La Poste* s'est posée. Le conseil municipal pense qu'il ne lui appartient pas de

le faire. En effet, le ferait-on pour un autre organisme bancaire ? Rappelons que seule la distribution du courrier reste un service public de *La Poste*.

Nous ne pouvons que regretter la fermeture de notre annexe par des **décisions unilatérales de La Poste** qui ne sont pas du ressort de la commune. À preuve la diminution des horaires d'ouverture de celle-ci malgré nos interventions, provoquant une baisse de son chiffre d'affaire....

La seule décision possible de la commune était d'accepter la reprise de l'activité par le café concernant le courrier et les colis ainsi que le retrait en espèces plafonné, à titre de dépannage, pour les titulaires de CCP et de livret A dématérialisé. Les horaires d'ouverture seront plus larges et certainement plus adaptés. Le conseil municipal fera le maximum pour l'aider dans sa démarche..

Quant au local, la commune avec la communauté de communes et la chambre de commerce et d'industrie lui cherche un locataire pour qu'y perdure une activité.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



La Poste en gestion communale : Cela aurait coûté...

Coût pour la commune (sur une année) :

Assurance	non chiffrable, pas de prise en charge
Salaire employé ⁽¹⁾	7.000,00 €
Visite médicale annuelle	40,00 €
Téléphone	300,00 €
Électricité/chauffage	600,00 €
Perte de loyers	640,00 €
Total charges annuelles	8.680,00 €

Indemnité versée par La Poste :

Salaire employé pris en charge ⁽¹⁾	520,00 €
Indemnité forfaitaire	924,00 €
Total remboursement	1.444,00 €

Différentiel restant pour la commune ⁽²⁾ - 7.236,00 €

(1) Calcul pour une ouverture journalière de 1h10, ce qui implique en sus, 1h30 pour 2 allers et retours au bureau de poste d'Aubevoye afin de retirer et de ramener le fond de caisse et les papiers, soit 2h40 effectives par jour. *La Poste*, quant à elle, rembourse sur la base estimative d'heures réellement travaillées, soit 10 minutes par jour.

(2) La somme de 7.236,00 € représenterait, sur la base des chiffres 2004, **une augmentation d'impôts potentielle de 3,61 % des taux d'imposition.**



➔ En détails...

■ Café de la Mairie

104 Grande Rue • Christine LE BIGOT • ☎ 02 32 52 60 22

■ Horaires :

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi : 7h00 - 20h00 • Dimanche : 8h00 - 13h00

Fermeture le Mardi.

■ Les Services :

▶ RETRAIT de vos LETTRES RECOMMANDÉES et de vos COLIS.

Retrait des **Recommandés** : **UNIQUEMENT** sur présentation de la Carte Nationale d'Identité¹ du destinataire, et le cas échéant, du mandataire, accompagnée du bordereau de mise à disposition dûment complété.

▶ Vente d'ENVELOPPES préimprimées **UNIQUEMENT** :

- Enveloppes Marianne **20 g**, format DL 220 x 110 mm : 0,65 € à l'unité • 5,74 € par lot de 10.
- Enveloppes Marianne **50 g**, format 162 x 230 mm : 0,94 € à l'unité.
- Enveloppes Marianne **100 g**, format C4 229 x 324 mm : 1,75 € à l'unité.
- Enveloppes Poste Livre **Petit Format**, 176 x 270 mm : 4,38 € à l'unité.
- Enveloppes Poste Livre **Grand Format**, 250 x 350 mm : 5,25 € à l'unité.

▶ Vente d'EMBALLAGES **COLISSIMO** préaffranchis:

Formats disponibles - *sans limite de poids, assurance et suivi compris* :

- **S** (193 x 106 x 64 mm) : 6,60 €
- **M** (243 x 146 x 89 mm) : 8,20 €
- **L** (300 x 210 x 110 mm) : 9,60 €
- **XL** (375 x 250 x 155 mm) : 11,20 €

▶ Vente de **TIMBRES** au détail et en carnets de 10 :

Service Rapide Lettre :

0,50 € (20 g max.) • 0,75 € (50 g max.) • 1,11 € (100 g max.)

Service Économique Écopli :

0,45 € (20 g max.)

▶ ENVOIS en **RECOMMANDÉ** :

Enveloppes **20 g préaffranchies**, Recommandée R1, avec **Accusé de Réception**, **UNIQUEMENT** : 5,84 € à l'unité.

▶ RETRAITS D'ARGENT :

Limités à 150,00 € par habitant de Port-Mort et de Notre-Dame-de-l'Isle / Pressagny-le-Val, par semaine.

- sur CCP : chèque + Carte Nationale d'Identité¹
- sur Livret A *dématérialisé*² : sur présentation du dernier relevé de compte en date + Carte Nationale d'Identité¹

▶ DÉPÔT DE COURRIER :

- Colis et recommandés préaffranchis au comptoir, même le dimanche pour un envoi le lundi,
- Courrier normal : La boîte aux lettres de l'ancienne annexe postale est transférée sur la droite de la façade du café • **Levée boîte aux lettres** : Lundi au vendredi : 16h00 • Samedi : 12h00.

¹ : Aucune autre pièce d'identité sera acceptée.

² : Renseignements auprès du bureau de poste d'Aubevoye (Voir coordonnées ci-dessous).

■ Note importante :

- ▶ **Le POINT POSTE ne dispose pas de dispositif de pesée légal, ni de terminal informatique :**
En conséquence, toute prestation personnalisée en dehors de celles listées ci-dessus est impossible.

- ▶ **Le bureau de Poste d'Aubevoye reste à votre disposition pour tout autre service :**

35 bis Rue Saint Fiacre

27940 AUBEVOYE

☎ 02 32 53 62 92



Adieu à
« La Closerie » :
Hommage à
André
CASTELOT

André CASTELOT n'a pas tout à fait quitté Port-Mort puisque, selon son désir, il repose désormais dans notre cimetière, après quatre-vingt treize années d'une existence bien remplie depuis sa naissance à Anvers, en Belgique. S'il parlait peu de son enfance c'est qu'il parlait peu de lui, même à ses amis, préférant évoquer l'Histoire qui était sa raison de vivre. L'écrivain, le journaliste, l'homme de radio et de télévision, le magicien du spectacle de son et lumière à Chambord, chacun le connaissait à travers ses succès, trop nombreux pour être tous cités, mais comment ne pas se rappeler avec bonheur d'émissions mythiques telles *La caméra explore le temps* ou *La tribune de l'Histoire*, de livres aussi célèbres que son *Napoléon Bonaparte* en dix volumes, que *Marie-Antoinette* ou *Philippe Égalité*, tous deux couronnés par l'Académie Française.

Le 14 mai 1958, André CASTELOT, séduit par Port-Mort, fait l'acquisition d'une maison qu'il baptise *La Closerie*. Durant quarante-quatre ans, il y sera fidèle au point d'y passer toutes ses vacances et toutes ses « fins de semaines ».

C'est à Port-Mort qu'il écrivait et qu'il se reposait, qu'il recevait, qu'il retrouvait son chien bien-aimé, qu'il avait choisi de voter et d'être enterré. Ayant le privilège de compter parmi ses amis, je suis souvent venue à *La Closerie*, accueillie comme seuls André et son épouse, Michèle, savaient le faire. Aussi, tout naturellement, lorsque l'âge et les soucis de santé les ont contraints à envisager de se séparer de leur maison, je m'en suis portée acquéreur. Le souvenir d'André y demeure. Souvenir d'un grand conteur qui sut faire aimer l'Histoire à des générations de lecteurs éblouis. Souvenir d'un hôte exquis dont l'éducation et l'érudition n'étaient jamais prises en défaut, d'un amoureux de la nature qui se laissait envahir avec délices par une végétation exubérante qu'il refusait de tailler, d'un incorrigible rêveur qui aimait descendre jusqu'à la Seine pour s'asseoir sur un banc en songeant aux rois de France. Le fleuve se souvient sûrement de ce vieux monsieur, qui était sans nul doute un grand homme.

■ FRANÇOISE BOURDIN

Maître, Lorsque je fus écolier, puis lycéen, je n'avais aucune attirance particulière pour l'histoire de France : les dates, les dates, toujours les dates...

Vercingétorix et César à Alésia, Charlemagne à Aix-la-Chapelle, Bertrand du Guesclin à Cocherel, Jeanne d'Arc à Orléans, Henri de Navarre – protestant - futur Henri IV - catholique -, le Grand Condé à Rocroi, LouisXVI et Marie-Antoinette à Varennes, Bonaparte au siège de Toulon, puis à Arcole - Napoléon perçant déjà sous Bonaparte -, l'incontournable Joséphine et le destin tragique de l'Aiglon, enfin la terrible curée de Waterloo... Autant de personnages et de faits qui me laissaient plus ou moins indifférent.

Quelques années plus tard, alors jeune cadre commercial,

détaché par mon entreprise dans l'Est de la France, je passai ma première soirée étape à Brienne-le-Château, théâtre de la célèbre bataille de boules de neige orchestrée par un certain jeune homme du nom de Buonaparte. C'est suite à cette halte que je décidais d'acheter votre *Bonaparte*. Puis ce furent mes passages à Auxonne, Montmirail, Champaubert... qui stimulèrent en moi un intérêt grandissant pour les acteurs de vos ouvrages.

Nous eûmes l'occasion de nous rencontrer dans plusieurs salons du livre : au château de Bizy, à l'abbaye de Mortemer, au moulin d'Andé... Lors de ces rencontres, je fus toujours admiratif de votre gentillesse, de votre simplicité, et de l'étendue de votre savoir.

Là où vous êtes, je sais que vous les avez tous rencontrés – ces personnages qui ont forgé notre histoire – et je peux aisément imaginer vos conversations.

Merci de nous avoir fait découvrir *L'Histoire des Français au jour le jour* avec votre complice Alain DECAUX, et d'avoir captivé un large auditoire au travers de vos émissions radiophoniques et télévisées telles que *Les dossiers de l'histoire* et *La caméra explore le temps*.

« Quel roman que votre vie ! »

Encore merci, maître, et à bientôt dans vos livres...

■ JEAN-MICHEL DEMANTE

■ BIOGRAPHIE

Né à Anvers (Belgique) le 23 janvier 1911
Décédé à Neuilly-sur-Seine le 18 juillet 2004

Passionné d'Histoire depuis l'enfance, c'est de sa mère écrivain, qu'André STORMS, apprend l'art de raconter des histoires. C'est en son honneur qu'il choisit son nom de jeune fille comme pseudonyme lorsqu'il devient critique dramatique au *Petit journal* après ses études d'Art Déco.

Il rencontre alors Alain DECAUX qui nourrit la même passion que lui, et ils deviennent les deux animateurs de l'émission mythique *La tribune de l'Histoire* à l'antenne pendant 46 ans sur *France-Inter*. Fort de ce succès, une adaptation télévisuelle *La caméra explore le temps*, de 1956 à 1966, les consacre comme les meilleurs vulgarisateurs de l'histoire de France. Ensemble ils écrivent une *Histoire de France* en 8 volumes.

Mais au-delà de ce célèbre duo, André CASTELOT est aussi auteur, réalisateur, et metteur en scène de plusieurs spectacles « son et lumière » sur différents lieux historiques ; l'auteur de plus de 70 ouvrages dont les fameuses biographies de *Napoléon*, *Marie-Antoinette*, *Napoléon III* ou *François Ier*, de *L'almanach de l'Histoire* et du *Calendrier de l'Histoire*.

Sur la fin de sa vie il dirige, aux éditions Perrin, la collection qu'il a fondée *Présence de l'Histoire*.

■ Source : www.evene.fr « Toute la culture »

■ REMERCIEMENTS

Mesdames André CASTELOT et Jacques CASTELOT, très touchées de la part que les habitants de Port-Mort ont pris à leur immense chagrin, les en remercient du fond du cœur.



La rentrée de l'A.L.P.M. s'est déroulée dans les meilleures conditions :

Toutes les sections ont ouvert avec les anciens et nouveaux adhérents. Beaucoup de monde était au rendez-vous. Vous pouvez donc nous retrouver au tarot, à la gym enfants et adultes, à la bibliothèque, au tennis de table ...

Nous avons également eu le plaisir d'ouvrir une **nouvelle section** avec un grand succès : **la belote**. Nous sommes contents d'accueillir les amateurs le **mardi soir** mais en attendons d'autres.

La bibliothèque compte toujours sur vous pour les dons de livres qui alimenteront ses étagères pour le plaisir de tous.



Photo : A. Clerfeuille

■ **Tournoi de PÉTANQUE**

Les gagnants du tournoi du samedi 25 septembre sont les suivants :

- 1^{ers} : Bruno MARTEL
Ludovic BODRERO
- 2^{èmes} : Nicole BRACHET
Jacques BRACHET

■ **Tournoi de BELOTE**

Les gagnants du tournoi du dimanche 24 octobre sont les suivants :

- 1^{er} : Joël TROADEC
- 2^{ème} : Carole COATANHAY

■ **Prochaine manifestation :**

- ▶ **Tournoi de Tarot**, le 27 novembre 2004 à 20 heures, à la Maison de village.

■ LE BUREAU



Comité des fêtes

Un petit bonjour du Comité des Fêtes. Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances.

Un rappel de nos manifestations passées et à venir :

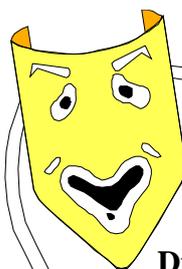
- La foire-à-tout du 12 septembre a été un bon cru, le soleil était présent et nous avons eu une bonne participation avec 96 exposants.
- Le 30 octobre, nous avons rendez-vous avec les enfants et parents à la Maison du Village pour Halloween – ambiance, maquillage et goûter étaient au programme !
- Le **20 novembre** : **Soirée Beaujolais** avec coq au vin mijoté par Mr et Mme LUCET (les coqs courent toujours) et animation par notre D.J. Christian.
- Le **19 décembre** : le **Père-Noël** et les clowns vous donnent rendez-vous autour d'un spectacle et d'un goûter.

Un rappel de toutes nos manifestations sera fait par *boitage*.

Et au mois de **janvier 2005**, nous ferons notre **assemblée générale** avec l'espoir de voir des nouvelles têtes, avec des idées constructives, rentrer au Comité des Fêtes.

■ LE BUREAU

■ OLIVIER DARRY



PIÈCE DE THÉÂTRE
à la Maison de Village

Dimanche 7 novembre 2004
à 17h00

« **OPÉRA DE QUAT' SOUS** »

de Bertolt BRECHT
Musique de Kurt WEILL

Mise en scène :
Alain MARCADÉ

Création :

Le théâtre des 2 amants
27 PÎTRES

Places :

Adultes : 7,00 €

Étudiants : 5,00 €

Gratuit pour les - de 14 ans.



*Dans cette comédie humaine, tout est faux :
les billets de banque, les baisers, les larmes,
et les moignons des mendiants.*

Alors on rit pour notre plaisir et pour le vôtre.

*Ce spectacle regroupe 17 comédiens,
2 musiciens et chanteurs.*

« L'Opéra de Quat'sous » est une comédie.

On y rit donc.

*Et parfois on cherche derrière l'absurdité des choses,
un espace d'humanité où il est bon de se retrouver
et de créer ensemble.*



BRÛLAGE DE DÉCHETS

Mise au point

L'article dans le précédent Journal de Port-Mort au bas de la page 2 le précisait pourtant bien : « ne brûlez pas vos déchets verts ou autres ».

Même si la canicule ne semble pas être au rendez-vous, certains de nos concitoyens auront décidé de passer outre.

Peut-être ceux-ci trouvent-ils sans doute un aspect de rusticité dans l'odeur de fumée dans le linge étendu de frais ?

D'autres solutions existent pourtant :

- ▶ la patience d'attendre la saison froide pour brûler,
- ▶ la déchetterie d'Aubevoye (déjà précisée dans le numéro précédent avec les horaires),
- ▶ ... et la réalisation de son propre compost, plus long certes, mais la campagne ne s'apprend t-elle pas un peu chaque jour ?



■ **FOIRE-À-TOUT du 12 septembre**

Nous avons bénéficié d'un temps absolument splendide, durant la « foire-à-tout » de Port-Mort, à laquelle nous avons participé avec un grand plaisir. Les affaires ont été bonnes, nous avons eu de nombreuses visites à notre stand, et le « chamboule tout » a remporté un beau succès. Nous avons ainsi passé une excellente journée.

Notre panier garni a été gagné par la famille OLIVRI de Saint-Pierre-la-Garenne et c'est José OLIVRI qui a donné le meilleur résultat. Le poids exact de ce panier qui a été pesé à la boulangerie de Port-Mort était de 9,600 kg. Bravo à José qui a laissé à son épouse Chantal et sa fille Séverine le soin de prendre possession du panier. Elle le font avec un grand plaisir comme le montre la photo ci-contre prise en compagnie de celui qui leur a vendu le ticket gagnant, Raymond MOULIN, l'oncle et le beau-frère des deux gagnantes.



■ **PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR LES PROCHAINS MOIS :**

□ **Assemblée générale extraordinaire le vendredi 15 octobre 2004 – Maison de village 15/17 h**

Le but de cette A.G. est principalement de discuter et d'adopter des statuts modifiés, en particulier de changer la date de cette assemblée. En effet, pour la trésorière de notre association, une date courant janvier serait plus adéquate. Nous prévoyons donc de faire une nouvelle assemblée plus officielle le 15 janvier 2005. Un avis de réunion avec l'ordre du jour et une proposition des statuts modifiés, sera diffusé aux adhérents début octobre.

□ **Samedi 23 octobre 2004 - Maison de village - 12 h**

Nous proposons de nous réunir pour un couscous royal préparé comme il se doit par l'*Auberge des Pêcheurs* de Port-Mort. Belle journée en perspective !

□ **Jeudi 11 novembre 2004 – place de la Mairie vers 11h/11h15**

C'est le jour de notre traditionnelle cérémonie au monument aux morts qui se déroulera de la façon suivante :

- Rassemblement et vente des bleuets à 11h/11h15 devant l'ancienne mairie,
- Message de Mme ALQUIER et des Anciens Combattants vers 11h20,
- Dépôt de gerbe,
- Hymne national chanté par des jeunes de l'école de Port-Mort vers 11h30,
- Vin d'honneur à la Maison de village vers 11h45,

Les habitants de Port-Mort sont invités à participer à cette cérémonie nationale.

□ **Vendredi 12 Novembre 2004 – Auberge des pêcheurs - 12h**

Nous nous réunirons ce jour pour notre habituel repas amical, à l'*Auberge des Pêcheurs* de Port-Mort. Un excellent repas nous sera préparé, comme toujours.

□ **Dimanche 12 décembre 2004 - Maison de village à partir de 12h30**

Nous vous proposons de venir déguster une excellente choucroute préparée par M. et Mme LUCET, accompagnée de bière pression ou de vin blanc et bien entendu en terminant par une pâtisserie genre tarte normande, puis café, calva, musique, etc.

Ensuite ce sera Noël puis la nouvelle année 2005 où deux journées importantes sont déjà réservées :

- **Le samedi 15 janvier 2005 pour la galette des rois et notre Assemblée Générale bis**
- **Le samedi 02 avril 2005 pour notre buffet campagnard.**

Mais nous avons le temps d'en reparler !

■ MICHEL MARTINOVITCH



■ **DERNIÈRE MINUTE !**
L'Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort et la section Tir (CSA), ainsi que quelques bénévoles du village, participent cette année au **TÉLÉTHON**, le **samedi 4 décembre 2004**, toute la journée.

Cette œuvre généreuse faite au profit des victimes de maladies génériques aura lieu au stand de tir de Port Mort, situé à 800m environ après le village sur la route des Andelys, à droite (panneaux indicatifs et flèches).

Sur place, vous pourrez vous amuser et faire une bonne action en participant aux diverses animations :

- Initiation en toute sécurité à des séances de tir de faible calibre,
 - Chamboule-tout,
 - Tournoi de baby-foot,
 - Tombola,
- Divers jeux d'extérieur si la météo le permet.

Des lots récompenseront les meilleurs ou les plus chanceux. Buffet et buvette sur place.

Venez nombreux pour participer à cette action et vous amuser.

Si vous voulez participer en tant que bénévole, téléphonez au 02 32 52 06 75.

Merci par avance pour votre participation.

Avril 1789 : États généraux à Port-Mort

Avant la Révolution, on appelait *assemblée des états*, ou simplement *états*, des assemblées politiques qui se tenaient à des époques plus ou moins régulières pour délibérer sur des questions d'intérêt public et qui se composaient des députés envoyés par les trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état. Convoqué pour la première fois par Philippe le Bel, qui s'appuya sur eux dans les démêlés avec le pape, les états généraux ne devinrent jamais périodiques. Aucune réunion de ceux-ci n'eut lieu entre 1614 et 1789. L'incapacité de la monarchie de faire face à la crise financière et le dépérissement de l'Etat amenèrent Louis XVI à les convoquer par une lettre émise à Versailles le 24 janvier 1789, après les échecs des assemblées de notables.

À Port-Mort la préparation des États généraux se passa le 29 avril 1789, l'assemblée fut convoquée au son de la cloche et présidée par le syndic de la paroisse de Port-Mort, Nicolas Philippe PÔTEL.

Étaient présents : Thomas BESSIN, Thomas FAUQUET, Nicolas ANGOT, Sébastien MERCIER, Pierre DUCHESNE, Martin FAUQUET, Roland QUESNAY, Louis CHEDVILLE, Robert BACQUET, Robert LOHY, Marin MONTIER, Louis Charles BESSIN, Marin BACQUET, Nicolas ANGOT, François LEFEBVRE, Claude BRETON, Jean François BESSIN, François DELAPLACE, Jean Jacques LOHY, Ebin BESSIN, Marin BESSIN, Jacques LOUESSE, Nicolas POSTEL, Nicolas Charles PÔTEL, Jérôme DELAPLACE, Claude BRETON, François LAURENT, Jacques BREHAN, Louis Charles POSTEL, Nicolas ANGOT et autres habitants soussignés .

Tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans et plus, inscrits dans le rôles des impositions de la paroisse de Port-Mort. Nous apprenons à cette occasion que Port-Mort est composé à cette époque de 145 feux (foyers).

Les représentants déclarèrent avoir une parfaite connaissance du rôle de l'assemblée après la lecture faite au prône de la messe (en chaire) du 29 mars dernier et lecture de l'affichage effectué le même jour devant la porte principale de l'église.

L'assemblée décida de s'occuper d'abord du cahier de doléances, plaintes et remontrances, le cahier fut paraphé et coté à la première et dernière pages.

Après délibérations les doléances furent exprimées sur :

- Les besoins de l'État,
- La réforme des abus,
- L'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration,
- La prospérité du Royaume,
- Le bien de tous et de chacun des sujets de sa majesté.

Le cahier fut signé par tous les membres de l'assemblée sachant le faire [Voir le document ci-contre].

L'Assemblée passa ensuite à la désignation de leurs Députés, après vote les suffrages se sont réunis en faveur des Sieurs Nicolas Philippe PÔTEL et Nicolas ANGOT, qui ont accepté la commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

Le procès verbal de cette assemblée fut rédigé en deux exemplaires, un pour les archives du secrétariat de la Commu-

Signatures des membres « qui savent signer » de l'assemblée de Port-Mort, le 29 avril 1789.

nauté de Port-Mort et le second fut remis aux Députés. Le procès verbal fut signé de l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Les États généraux de 1789 devaient avoir la même structure d'organisation que ceux de 1614, mais sous la pression de l'opinion publique, le doublement du tiers fut accepté. La puissance nouvelle du tiers lui permit d'imposer la délibération commune et le vote par tête. Par le serment du Jeu de paume, le 17 juin 1789, le tiers se proclama Assemblée nationale, le 27 juin les autres ordres se joignaient à lui et le 9 juillet l'Assemblée nationale se déclara constituante.

La Révolution française commençait, dont le déclenchement effectif se produisit le 14 juillet par la prise de la Bastille.

■ CHRISTIAN LORDI

Sources :

- Procès verbal de la présente Assemblée, archives départementale de l'Eure (copie consultable à la Mairie de Port-Mort).



Actualités C.C.A.E.



Transports scolaires

La rentrée 2004 a été difficile pour ce service. En effet, les changements d'itinéraires et de transporteur - du fait du nouvel appel d'offre du Conseil Général-, conjugués à des travaux et des essais de sens de circulation de certaines rues, à Vernon, ont induit des retards considérables dans les horaires. La C.C.A.E. a dû modifier les horaires et certains itinéraires pour que tout rentre dans l'ordre.

Il faut préciser que les changements d'itinéraire ont eu pour but d'éviter des correspondances et de diminuer le temps de transport des élèves habitant Muids ou Guiseniers par exemple, qui fréquentent les établissements scolaires de Vernon.

Je veux ici nous excuser de ces perturbations auprès des familles et les remercier pour leur compréhension et leur coopération.

En effet, il ne faut pas hésiter à nous faire part des dysfonctionnements que vous pouvez constater, ces informations nous permettent de réagir pour que le service se fasse dans les meilleures conditions.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Site Internet

Le site Internet de la C.C.A.E., en développement depuis quelques mois, sera **ouvert au public d'ici fin 2004**.

Vous pourrez y trouver une présentation de la communauté, de ses principes de fonctionnement, de ses compétences et services, de ses élus, les comptes-rendus des conseils communautaires, ainsi que des fiches signalétiques pour chacune des 21 communes la composant. Une rubrique « Infos utiles » vous donnera accès à des informations géographiques, administratives, à des liens vers d'autres sites d'intérêt général, et à un glossaire d'abréviations.

► <http://www.cc-andelys.fr>

■ ALAIN CLERFEUILLE



ÉLUS

Permanences des élus de l'Eure

Vos élus vous proposent de les rencontrer à leurs permanences, **sur rendez-vous** :

■ **Franck GILARD,**
député :
1 Rue de Turnèbe
27700 LES ANDELYS.
☎ 02 32 64 20 95

■ **Laure DAEL,**
conseiller général :
6 Rue des Déportés Martyrs
27700 LES ANDELYS
☎ 02 32 21 29 58
06 70 51 44 12



Le CICAS, Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale est chargé de recevoir les salariés (ou leurs ayants droit) appartenant aux régimes relevant de l'ARRCO et/ou l'ARGIC et/ou l'IRCANTEC pour les aider à faire valoir leurs droits à la retraite.

► Vous êtes salarié du secteur privé

Au plus tard, prenez contact avec nous 4 mois avant la date de votre départ à la retraite.

Vous avez travaillé comme salarié dans le Commerce, l'Industrie, les Services, les Mines ou l'Agriculture, vous avez droit à une retraite complémentaire.

Le CICAS vous donnera toutes les informations sur les conditions à remplir pour bénéficier de votre retraite complémentaire de salarié ARRCO et AGIRC.

Il est également le relais pour les agents non titulaires de l'État, et de Collectivités locales, et constitue les dossiers IRCANTEC.

► Vous êtes veuf, veuve d'un ancien salarié, ex-conjoint (e) non remarié(e)

Consultez-nous sans attendre pour ne pas perdre de droits.

NOS SERVICES SONT GRATUITS

La première visite au CICAS

Munissez-vous simplement :

- de votre carte de Sécurité Sociale ou de Mutualité Agricoles ou des Mines,
- d'une copie de votre livret de famille (présentation de l'original),
- de votre relevé de carrière de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Une seule demande de retraite

Les autres éléments nécessaires à la constitution de votre dossier de retraite vous seront alors précisés. Même si vous avez cotisé à plusieurs caisses de retraite ARRCO, vous n'avez qu'un seul imprimé à remplir. Le CICAS vous aidera ensuite à constituer votre dossier.

Prendre rendez-vous

L'accueil se fait **uniquement sur rendez-vous** au Centre de Sécurité Sociale des Andelys **les 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} mardi de chaque mois**.

La **permanence téléphonique** du CICAS de l'Eure vous répondra **du lundi au vendredi**, de préférence l'après midi :

☎ 02 32 33 24 82

CICAS de l'Eure
Résidence du Cheval Blanc
24-26 Rue de la Harpe
27000 ÉVREUX

N
O
U
V
E
A
U

L'Auberge des Pêcheurs

de PORT-MORT

vous propose :

Canapés chauds & froids pour vos apéritifs,

Buffets froids, Repas chauds,

à livrer ou à emporter.

Renseignements auprès de Marie-Claire POEZZEVARA :

☎ 02 32 52 60 43



• en date du 13 octobre 2004

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS.

Absents

Évelyne LAINE, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Charles PORRONE, pouvoir donné à M. LECOQ,
Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à M. CALMEJANE.

Absent excusé

Pierre LEMERCIER.

Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

■ **Approbation du compte-rendu de la séance en date du 17 juin 2004**

En ce qui concerne la mission d'A.C.M.O. (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) il a été indiqué que Mme LORDI a été nommée pour assurer cette mission, puisque aucun agent ne l'a postulé. Certains agents ont fait savoir que cette mission ne leur a pas été proposée ; pourtant cela a été fait.

Mme ALQUIER apporte une précision. Cette mission est à assurer dans le cadre des heures allouées à l'agent, et aucune rémunération complémentaire n'y affère.

Mme LORDI précise qu'elle n'a pas encore eu le temps de mettre sur pied ce dispositif compte tenu du surcroît de travail imposé, et qu'elle laisse sa place volontiers.

Aucune autre observation n'étant apportée, le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

■ **Devis du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)**

M. CERTANO, responsable du réseau électrique sur notre commune a effectué, en concertation avec *EDF*, une étude sur les chutes de tension et les besoins de renforcement du réseau.

Les postes signalés sont les suivants :

1°/ Renforcement aérien carrefour rue de Falaise :

Le câble actuellement en Torsadé 70 sera remplacé par du Torsadé 150 pour éviter des chutes de tension. Coût estimatif : 15.000 €T.T.C. dont 20 ou 30 % H.T à charge de la commune.

2°/ Renforcement du poste de transformation à Bourgoult :

Le transformateur de 160 KVA sera remplacé par un transformateur de 250 KVA. Ces travaux seront réalisés par *EDF* dans le cadre du contrat de concession.

3°/ Renforcement aérien vers le cimetière :

Une alimentation aérienne, parallèle à celle existante sera installée en Torsadé 70.

Elle est nécessaire en cas d'urbanisation des zone Nab (secteur d'urbanisation à court terme) au P.O.S., pour les terrains situés rue Pointe Mulle / Rue du Port.

Coût estimatif : 18.000 €T.T.C. dont 20 à 30 % H.T. à charge de la commune.

En ce qui concerne le poste n° 1, M. LECOQ pose la question de savoir si il ne serait pas possible de renforcer par une alimentation parallèle, au lieu d'un remplacement ; ce qui pourrait peut être diminuer le coût. Cette question sera posée au technicien.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces travaux dans le souci d'être desservi par un réseau de bonne qualité.

En ce qui concerne le renforcement vers le cimetière, la taxe locale d'équipement des nouvelles constructions sert à financer ces travaux.

Le Conseil Municipal opte pour un paiement sur plusieurs années de notre participation au S.I.E.G.E.. Dans ce cas le coût à charge de la commune sera de 30 % H.T. du montant des travaux.

■ **Desserte du village en gaz**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier envoyé par le S.I.E.G.E. suite à notre accord pour s'inscrire dans un projet de desserte de la commune en énergie gaz.

Port-Mort entre dans le périmètre de l'offre d'un concessionnaire gaz, mais implique l'obligation d'atteindre un seuil de clients.

Dans ce cas des réseaux seraient mis en place, et seraient compatibles en cas de changement pour une distribution en gaz naturel (non programmé dans un futur proche).

Le Conseil Municipal prend connaissance du prix de revient de chauffage par ce moyen d'énergie. La solution gaz propane se révèle plus onéreuse que la solution gaz naturel, et ne semble pas moins chère qu'un chauffage par le fuel.

D'autre part, si une alimentation du village par le biais du gaz propane est retenue, il faudra trouver un endroit où installer les cuves collectives.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable aux propositions faites, pour les raisons suivantes :

- désagrément des travaux pour l'installation du réseau. Dans l'avenir celui-ci sera-t-il vraiment compatible avec le gaz naturel ?
- Coût du chauffage : celui-ci n'offre pas un avantage financier réel pour les foyers. Dans ce cas pourquoi les usagers changeraient-ils leur mode de chauffage, avec l'investissement que cela implique ?
- Où est-il possible de prévoir le stockage du gaz ?

La desserte en gaz naturel devrait intervenir dans les cinq ans à venir (moins cher à la consommation).

En ce qui concerne les attributions du S.I.E.G.E., Mme ALQUIER précise que ce syndicat a la possibilité d'assister les collectivités locales, pour choisir un nouveau distributeur d'énergie électrique. Cependant, il ne paraît pas souhaitable de dénoncer nos contrats avec *EDF*, et nous n'avons pas l'obligation de remettre cette fourniture en appel d'offre.



• en date du 13 octobre 2004 - suite

■ **Aménagement des locaux associatifs**

La commission des finances et la commission des travaux se sont réunies afin d'étudier l'aménagement de la nouvelle bibliothèque et salle de réunion.

Dans un souci de sécurité pour les locaux, il est apparu préférable de fermer l'accès à l'escalier de la salle de réunion située au dessus de l'ancienne mairie. Et dans ce cas, l'accès de la bibliothèque aux enfants de l'école sera rendue possible sans quitter l'enceinte scolaire.

M. LORDI présente les plans qu'il a établi, à savoir :

- Fermeture du hall se situant entre la future bibliothèque et la garderie, avec la mise en place de fenêtre pour l'éclairage. Dans ce cas un accès aux sanitaires de la garderie périscolaire est possible ; ce qui permettra de récupérer la totalité de la surface de l'ancienne mairie pour la salle de la bibliothèque.
- L'ancienne alvéole pompiers qui devait être transformée en salle de réunion restera un atelier communal, puisque la salle au dessus de l'ancienne mairie va être réhabilitée.
- Création d'un accès handicapé pour ce nouveau local (obligatoire lors du dépôt de la déclaration de travaux).

L'appel d'offre a été lancé, et les entreprises ont jusqu'au 8 novembre prochain pour faire parvenir leur dossier.

■ **Rapport sur l'eau – année 2003**

Monsieur THOMAS, délégué auprès du Syndicat des Eaux du Catenay, présente les points essentiels de ce rapport.

Le contrat d'affermage avec la SAGEA est signé jusqu'en 2009. La consommation annuelle des trois communes est de 202.814 m³, et la consommation moyenne annuelle par foyer est de 134 m³. Le rendement du réseau passe de 66 % à 73 %.

Pour ce qui concerne l'état du réseau, aucun branchement en plomb n'existe sur le réseau public. Les emprunts contractés par le syndicat sont soldés, ce qui offre la possibilité d'effectuer des travaux sur le réseau. Un maillage pour isoler l'alimentation des trois villages séparément est en projet ; ce qui évite une coupure générale en cas de problème.

■ **Convention de vérification des installations électriques école communale et maison de village**

Auparavant la vérification des installations par un organisme agréé était obligatoire tous les trois ans, avec le passage d'un électricien agréé sur les deux ans d'intervalle.

L'obligation d'une vérification par un bureau de contrôle agréé est maintenant annuelle. Pour l'école communale et la maison de village, deux organismes ont été consultés, et les devis s'élèvent pour un à 1.017,18 €TTC, et pour l'autre à 430,56 €TTC, pour les mêmes prestations de vérification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise la moins disante, soit la *SOCOTEC* pour effectuer cette mission de contrôle. Mme le Maire est chargée de signer la convention afférente.

■ **Désignation d'un délégué auprès de la C.C.A.E. pour commission Jeunesse et Petite Enfance**

M. LORDI qui était vice président de la commission Centre Aéré avant le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes est désigné délégué pour siéger à cette commission.

■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Fonctionnement du restaurant scolaire**

Depuis la rentrée, Le personnel de service rencontre de nombreux problèmes de discipline. Mme DEVOUGE précise qu'elle est prête à faire appliquer le règlement pouvant aller de l'exclusion temporaire à définitive de certains enfants. Dans un premier temps un courrier est envoyé aux parents, et cette sanction s'appliquera en cas de récidive.

□ **Douchette pour le lave-vaisselle de la cantine scolaire**

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis qui ont été établis. Le coût est particulièrement onéreux par rapport à la prestation. Il est décidé de voir si on ne peut pas effectuer ces travaux en régie pour en baisser le coût.

■ **ERRATUM JPM N° 29**

Encore un méfait du « Copier-Coller » sauvage...

Signalée par l'un de nos lecteurs, une grossière erreur est passée au travers des multiples relectures de la maquette du **Journal de Port-Mort de juillet 2004**.

Effectivement en **page 9**, le numéro de téléphone du régulateur libéral des urgences médicales du département a été malencontreusement recopié dans l'information concernant le Syndicat d'Initiative des Andelys...

Ainsi les numéros de téléphone auraient dû lire :

- ▶ SOS Médecin : 02 32 33 32 32
- ▶ S.I. des Andelys : 02 32 54 41 93

Malgré nos efforts pour éviter ce genre de coquille, il reste toujours une possibilité pour que cela se produise. Nous vous invitons donc à prendre contact avec nous au cas où vous relèveriez une quelconque inexactitude, afin que nous puissions publier un rectificatif dans le numéro suivant :

- Par tél. : 02 32 52 64 25
- Par e-mail : contact@port-mort.com

Avec toutes nos excuses...

■ ALAIN CLERFEUILLE

Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

ACROBATES DE FOIRE TORRIDES	POSSIBILITÉ DE VOIR PRÉFIXE	COURT COURS BLOQUES	GRÉSILLE L'ÉTÉ MESURE	RESTAURANT COLÈRE	PARE TENTAT				
								PATRIE D'ABRAHAM RAYONS	
NUISIT ÉCHELON SUPRÊME			SOUPE AU LAIT ARTICLE ÉTRANGER						
				ET RE... CRIBLER					ZÉRO OPPOSÉ
TROUBLES	PARTIE DE JEU				LITHIUM ARTICLE ÉTRANGER		ÉTAI FEMME DE DIEU		
			GAGNANT FORT			SOCIABLE BRISER			
MÉLANGE AROMATIQUE	PATIENCE	N'ONT PLUS DE CRÉDIT						SE DIRIGE 1,949 M	
					ÊTRE DIVIN				ÉPUISÉ RÈGLE
TOUCHE LE FILET MANÈGE		RÉFLECHI MARAIS		ÉLASTIQUE ERBIUM					
					ODEURS	TELLES DES VOÛTES HABITANTS	BAIE OCRE ITALIENNE		
E.U. EN V.O. ! FILET		BRADYPE EN CÔTE-D'OR	FOUILLE						SANS MOUVEMENT
				JOINT				ERBIUM	
AGAVE ... LAPIDUS				CONSTRUCTION MAGICIENNE			GENTIL ALIEN PAREIL		
	CALE	VOILIER NICKEL		TERRE MÈRE	PÉNÉTRA				
			NARINE						GRECQUE
					MORCEAU DE VIANDE RENONCÉES				

Problème N° .0006

↳ Note du verbiériste : Désolé pour les doublons !

Les mots croisés de Charles Porrone

Horizontalement

I. Rupture. - II. Campagnarde. - III. Firent du bruit. - IV. Estima. - Artère. - V. Roman mythique. - Fin de présent. - VI. Rigolé. - Exigeant. - VII. Norme. - Orner un front ! - VIII. Touchée. - Oui. - IX. F7 et C7M par exemple.

Verticalement

1. Ornements pour coins sombres. - 2. Recherches à prendre avec des pincettes ! - 3. Période critique. - Interjection. - 4. Pressais. - Avec. - 5. Pâques ou Trinité. - Dans une bonif. - 6. Réseau. - Creuse. - 7. Utiliser. - Fromage. - 8. Embêter. - 9. Insisteras (s').

Solutions du numéro 29 page 12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III									
IV					■	■	■		
V							■		
VI		■							
VII			■						
VIII				■				■	
IX									

Problème N° .0030

À votre service...

■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Evelyne LUCET • 118, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 50
 du Mardi au Samedi : 8h00-20h00,
 Dimanche : 8h00-13h00.

■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 63
 du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
 Ouvert les jours fériés (lundis compris).

■ Café-Bar-Tabac-Presses • Café de la Mairie

► **Point POSTE à partir du 3 novembre - LIRE PAGE 2**
 Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 22

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
 Dimanche : 8h00-13h00.
 Fermé le Mardi.

Dépôt de pain le Lundi.

■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 07 78

■ Couture • Au Fil du Quai

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
 tél. : 02 32 52 64 06

du Lundi au Vendredi : 9h00-19h00 sur rendez-vous.

■ Électricien

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
 tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

■ Graphisme & Internet • Alapaho.com

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
 tél. : 02 32 52 64 25
 e-mail : aclerfeuille@alapaho.com
 site Internet : www.alapaho.com

■ Immobilier • Courtier CAFPI

Rodolphe DELAMOTTE
 tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

■ Industrie

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
 tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
 e-mail : allangum@allandetrobert.fr
 site Internet : www.allandetrobert.fr

■ Infirmière D.E.

Dominique BROHAN • Grande Rue
 tél. : 02 32 52 58 72

■ Mairie

87, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 61 46
 fax : 02 32 52 54 72
 e-mail : mairie@port-mort.com

■ Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30
 Mercredi : 09h00-12h00
 Jeudi : 15h00-20h00
 Samedi : 09h00-12h00

■ C.C.A.E.

2, Rue Flavigny
 27700 LES ANDELYS
 tél. : 02 32 71 25 20
 fax : 02 32 51 43 57
 e-mail : contact@cc-andelys.fr
 site Internet : www.cc-andelys.fr

■ Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :
 9h00-12h00 • 14h00-17h00

■ Maçonnerie – Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71

R.C.T.B. • 98, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 69 55

■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 61 57

■ Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 62 15

■ Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon
 tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
 e-mail : info@chevaloupsgreg.com
 site Internet : www.chevaloupsgreg.com

■ Plombier – Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 63 30

■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ Secrétariat à domicile • AssistaDom

Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges
 tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
 e-mail : ederlon@assistadom.com
 site Internet : www.assistadom.com

■ Terrassement

T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine
 Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine
 tél. : 02 32 52 60 57

■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult
 tél. : 02 32 77 44 34 • mob.: 06 08 51 36 15

■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 61 09

■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

Solutions des problèmes du N°. 29

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	B	R	E	S	I	L	I	E	N
II	A	U	R	E	L	I	E	N	
III	N	I	O	L	O	S		R	A
IV	A	N	S		T	A	B	O	U
V	N	E		M	I		R	U	
VI	I	S	R	A	E	L	I	E	N
VII	E		D	E	R	I	D	E	E
VIII	R	E		V	E	T	E		F
IX	E	N	V	A	S	E	R	A	S

Mots croisés n°.0029

	I	C	R	N	N	O	O	C							
I	N	A	U	G	U	R	A	T	I	O	N	S	R		
	T	I	R	A	D	E		R	E	R		I	R	E	
	D	E	N	I	V	E	L	L	A	T	I	O	N		V
	R	E	E	R		A	O	U		S	I	G	N	A	
	E	V	E		O	P	T	I	M	I	S	E	E		S
	A			C	I	E		A	R	A		R	A	S	
	C	L	I	C	H	E	S		T	I		L	I	T	E
	L	A	R	E	S			D	I	S	C	R	E	T	E
	R	E	M	I	S		P	E	S	E	E		S	E	S
	A		B	E		O	R		E		R	A		L	
	R	U	E	E	S		I	F		R	I	T	U	E	L
	E	N		S	A	L	S	I	F	I	S		T		I
	T	I	R		L	I	O	N		S	I	L		R	E
	E	T	A	L	O	N	N	E	S		E		R	E	G
	S	E	T	O	N		S	S		A	R	O	N		E

Mots fléchés n°.0005

Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication: Charles PORRONE • Directeur de Publication: Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction: Christian LORDI • Maquette: Alain CLERFEUILLE

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2004 • Site Internet: http://www.port-mort.com • E-mail: contact@port-mort.com